

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Briuelles, à l'Office de Publicité.

PRÉCIS DE L'ABONNEMENT

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN AUTRE CONTRAIRE.

L'INVALIDATION D'HIER & CELLE DE DEMAIN

La majorité imbécile et affolée, à laquelle nous ont livrés les scrutins de ballottage du 18 octobre, poursuit le cours de ses violences arbitraires contre le suffrage universel. Elle a invalidé, mardi, sans l'ombre d'un prétexte sérieux, les élections conservatrices de l'Ardeche. Il s'agit toujours de l'ingérence cléricale.

Dans un mandement paru à la veille du scrutin, l'évêque de Viviers adressait à son clergé des recommandations de prudence. Voici ce que disait le prélat en terminant : « Mes chers coopérateurs, ne mêlez jamais votre ministère aux compétitions politiques ; gardez-vous de devenir les partisans, les prisonniers d'un parti. »

C'est ce mandement qui a été dénoncé à la tribune par un député nommé Leporché. Ce M. Leporché est venu dire ceci : « L'évêque recommande à ses prêtres d'éclairer la conscience des fidèles, et les fidèles, lorsqu'ils sont ainsi éclairés, votent toujours contre les républicains. »

Parbleu ! voyez-vous ces catholiques votant pour des hommes qui leur font payer deux fois l'instruction publique, qui suppriment les auxiliaires militaires, qui chassent la religion de l'enseignement primaire, qui poursuivent contre le clergé la guerre idiote que vous savez et qui n'ont qu'un but : déchristianiser le pays... Le rapporteur, un député du Nord, M. Legrand (de Lécelles) a brillamment défendu les conclusions du bureau favorable à la validation des députés de l'Ardeche. Il a montré que le corps électoral a parlé dans toute sa liberté et sa souveraineté.

La majorité a invalidé, comme elle invalidera demain les élections des Landes. Nous venons de lire dans l'Officiel le rapport sur ces dernières élections : il conclut à l'invalidation. Il sera discuté en séance publique jeudi prochain, et combattu à la tribune par MM. Lambert de Sainte-Croix et de Guillaudot.

Vous ne pouvez rien imaginer de plus vide, de plus creux et de plus insignifiant que ce document. Le rapporteur du 5e bureau, M. Périllier, relève contre les honorables députés des Landes deux sortes de griefs : 1° L'intervention du clergé ; 2° Des faits particuliers de pression, de violation du secret des votes, de corruption, etc., etc.

L'intervention du clergé est évidemment, pour ce cas radical, le seul grief à retenir. Il a relevé dans le dossier une certaine lettre pastorale de Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, qui lui alléguait le don de la chair de poule.

Comprend-on un évêque qui rappelle à ses ouailles tous les féaux qui se sont abattus depuis quelques années sur le département — inondations, grêle, phylloxera — et qui conclut : « Quand Dieu est mé, est-il étonnant qu'il s'affirme... est-il étonnant qu'il se venge ? »

Ce n'est pas tout, l'évêque d'Aire demande « que Dieu éclaire les choix des électeurs, afin que la France n'ait que que des représentants dignes d'elle, de ses traditions et de ses gloires ! » Et à cet effet « M. l'évêque — c'est le grand Périllier qui parle — M. l'évêque institue des exercices pieux pour chaque jour d'octobre. Il ordonne la célébration de la fête du Rosaire avec toute la solennité possible, etc. »

Et ce mandement a été lu le dimanche 27 septembre dans toutes les églises et chapelles du département ! Il a même été lu dans la matinée du 4 octobre ! M. Périllier n'a pas de chance ! Il a pris pour une circulaire électorale, une lettre pastorale qui se lit toutes les années à la même époque, dans les chaires catholiques parce qu'elle a pour but de recommander aux fidèles la pratique du Rosaire. — Le mois d'octobre ayant été spécialement consacré au saint Rosaire par le Pape, dans tous les diocèses de France, et non pas seulement dans le diocèse d'Aire, les évêques font lire au prône une lettre semblable pour recommander la dévotion au Rosaire.

Et cette lettre est lue à la fin de septembre parce qu'elle vise le mois d'octobre, tout simplement !

— Mais colle-ci, dira-t-on, fait allusion aux élections ? — Parbleu ! Les élections ont le plus haut intérêt pour les catholiques et il est tout aussi naturel qu'ils prient pour avoir de bonnes élections que pour obtenir de bonnes récoltes !

On se demande en quoi cette lettre pastorale a pu nuire aux candidats de la gauche ? Pourquoi ces éminents législateurs se sentent-ils atteints par ce vœu de Mgr l'évêque d'Aire « que la France n'ait que des représentants dignes d'elle, de ses traditions et de ses gloires ? »

Qui leur a dit que ce n'était pas à eux qu'on pensait en formulant cette prière ? Il est curieux que des gens qui ont si bonne opinion d'eux-mêmes aient si peu de confiance dans l'opinion qu'ils doivent inspirer aux autres !

M. le rapporteur relève encore, au point de vue religieux, beaucoup de sermons qui ont dû être prononcés en chaire par des curés et des prédicateurs. Ainsi l'affirment un grand nombre d'honorables citoyens, qui méritent sans doute beaucoup de créance, mais qui, en l'espèce, ont un défaut. Ayant l'habitude de ne jamais mettre les pieds dans une église, on se demande comment ils ont pu entendre les sermons dont ils parlent !

Le rapporteur sait à quoi s'en tenir sur ces déclarations de magistrats et d'orateurs de cabaret : il n'insiste pas. « Votre bureau pense, dit-il, que même en laissant de côté les commentaires injurieux pour le gouvernement et pour la République que les curés se défendent d'avoir prononcés en chaire, la lecture seule de la lettre pastorale a suffi pour exercer sur l'esprit religieux et faible des habitants des campagnes une influence considérable. »

« Esprit religieux et faible ! voilà la définition de l'esprit des populations des Landes, donné par le rapporteur qui débute ainsi : « Rien n'a été négligé dans ce pays où le prêtre a conservé aux yeux du peuple quelque chose de son caractère antique, où la religion est faite de superstitions autant que de foi, et où le clergé passe pour posséder un pouvoir mystérieux et puissant sur les choses et sur les biens de ce monde ! »

Singulière idée que de représenter les Landes comme « des esprits faibles... ouverts à toutes les superstitions, » des espèces de sauvages à demi-civilisés ! C'est exactement le contraire de la vérité. Les habitants des Landes sont profondément respectueux des choses de la Foi ; mais, en dehors de l'église, ils n'admettent en aucune façon l'ingérence du clergé. Loins d'être des esprits faibles, ce sont des caractères fortement trempés, et le rapporteur et ses amis s'en apercevront bientôt.

Ils devraient bien le savoir, les malheureux ! Si les Landais étaient, ainsi qu'ils osent le dire, des esprits faibles et superstitieux, accessibles à toutes les craintes et à toutes les pressions, ils auraient dû nommer des conservateurs sous le gouvernement du 16 mai !

C'est précisément le contraire qui est arrivé. Les habitants des Landes — comme ceux du Nord — n'ont pas craint alors de résister à la pression gouvernementale pour expérimenter le gouvernement des républicains opportunistes.

Aujourd'hui, l'expérience est faite. Les électeurs Landais ont reconnu — toujours comme ceux du Nord — qu'ils s'étaient trompés. Avec la même indépendance et la même fermeté qu'en 1877, malgré les gens au pouvoir, malgré la pression administrative la plus éhontée, ils sont carrément et nettement revenus aux conservateurs.

Ils sont revenus aux conservateurs, et ils ne retourneront pas aux opportunistes. Unedernière réflexion : Les candidats républicains prétendent que les habitants des Landes sont « des esprits faibles, superstitieux et assez religieux pour qu'une simple lettre pastorale décide de leurs votes ! »

C'est inopie. Mais admettons un instant la chose comme vraie.

Dans ce cas, si les hommes de gauche sont logiques, ils doivent admettre comme parfaitement naturel et juste qu'une population semblable se fasse représenter par des députés qui ne soient ni athées ni libres-penseurs !

Le rapport de M. Périllier est un radotage de vieille comédie.

Nous savons ce qu'on pense dans les Landes.

Si la Chambre est assez dénuée de sens pour voter l'invalidation, les électeurs de ce département se chargeront de prouver qu'on a « l'esprit moins faible » dans les Landes que sur les bancs de la majorité parlementaire.

Au sujet des suspensions de traitement et autres mesures disciplinaires qu'on peut prendre contre le clergé, le Journal des Débats dit :

« Admirez la logique de la majorité ! Républicains et monarchistes, tout le monde reconnaît que les questions religieuses ont joué un très grand rôle dans les élections du mois d'octobre. Pour remédier à ce mal, on exaspère le clergé catholique en le soumettant au plus pur arbitraire administratif, on lui inflige des peines disciplinaires sous l'ombre d'une enquête contradictoire, on traite ses membres comme on ne traiterait pas un simple cantonnier. L'ingénieux moyen de rétablir la paix religieuse ! »

NOUVELLES DU JOUR

L'incident d'Angers

L'Union de l'Ouest a adressé à Mgr Freppel une lettre dans laquelle ce journal protestait contre un article de la France dit qu'il n'a jamais eu la pensée ni l'intention inconvenante de susciter ou de soutenir une polémique quelconque au sujet du discours de Mgr Thomas...

Après avoir publié cette lettre, l'Union de l'Ouest ajoute qu'elle vient de recevoir une nouvelle dépêche de Mgr l'évêque d'Angers, qui maintient « l'intention formelle », attendant que Rome, à qui l'affaire est soumise, en ait décidé.

Le Français publie la dépêche suivante : 15 décembre. — Le Vatican a été informé qu'avant-hier Mgr Freppel avait fait autographier une lettre de lui contre le discours de Mgr l'archevêque de Rouen et que cette lettre allait être expédiée à divers évêchés.

Le secrétaire d'Etat doit télégraphier aujourd'hui à Paris pour que Mgr Freppel, ni aucun évêque, n'ait à intervenir à nouveau dans une débat jusqu'à ce que le Saint-Siège ait examiné ce regrettable incident.

Paris, 15 décembre. — Le cardinal-archevêque de Paris, qui avait fait parvenir ses félicitations à Mgr Thomas, par un de ses grands vicaires, vient de lui adresser une lettre dans laquelle il affirme son adhésion complète aux idées émises par l'éminent archevêque de Rouen dans son discours d'ouverture du Congrès catholique de la Normandie.

M. Camille Dreyfus

Paris, 15 décembre. — M. Camille Dreyfus, député de la Seine, a donné hier sa démission de conseiller municipal, parce que les travaux de Paris ont été ajournés.

Le rapport du colonel Borgnis-Desbordes

On lit dans le National : « Ce matin le Figaro a accusé, sous les initiales de M. X., le commandant Le Dentu, chef d'état-major du général Brière de l'Isle, envoyé en mission le 4 juin dernier auprès du général Campenon, et chargé de lui remettre le dossier du colonel Herbingler, d'être l'auteur de la communication faite au Temps du rapport du colonel Borgnis-Desbordes. »

« A défaut du commandant Le Dentu, l'auteur anonyme accuse le général Brière de l'Isle de cette communication. » Nous sommes autorisés à déclarer qu'en effet le commandant Le Dentu a apporté à Paris deux exemplaires dudit rapport, tous les deux sous pli cacheté, l'un à l'adresse du ministre de la guerre, l'autre à l'adresse d'un ami particulier du général Brière de l'Isle.

Un nouvel emprunt à Paris

Paris, 15 décembre. — Le conseil municipal de Paris a voté par 43 voix contre 21 un emprunt de 250 millions qui sera émis au moyen d'obligations rapportant 12 francs par an et remboursables à 400 francs.

La convention monétaire

Bruxelles, 15 décembre. — Le ministre des affaires étrangères a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de convention monétaire.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La direction générale des douanes fait publier ce matin dans le Journal Officiel, le résumé des documents statistiques sur le commerce de la France, pendant les onze premiers mois de l'année 1885.

Les importations se sont élevées du 1er janvier au 30 novembre 1885 à 3,794,589,000 francs ; elles avaient atteint le chiffre de 3,938,772,000 fr. en 1884 ; il y a une perte de 144 millions.

Les exportations ont atteint, en 1885, 2,890,067,000 francs, elles avaient été de 2,871,250,000 en 1884.

L'augmentation est, on le voit, très faible ; 19 millions à peine.

L'ensemble des opérations du commerce extérieur en 1885 comparé à 1884 donne une perte de 125,375,000 fr. Ainsi s'expliquent ces plaintes continuelles du commerce et de l'industrie qui ne cessent pas de répéter que les affaires vont de mal en pis.

Une dépêche du général de Courcy

Le ministre de la guerre a reçu ce matin la dépêche suivante du général de Courcy :

Huê, 14 décembre. — Les opérations dirigées par le général de Négrier, dans les montagnes de Marbre, au nord de Hai-Duong, sont terminées ; les cavernes défendues par les rebelles ont été prises. Dans l'une d'elles, cent pirates ont été tués et une grande quantité d'armes et de munitions a été prise.

La pacification de la région comprise entre le canal des Rapides et le canal des Bambous est également achevée ; le canal des Bambous à la mer, le général Munier, aidé par une partie de la flottille, poursuit la répression des désordres causés par les pirates de mer ; deux villages où ils s'étaient retranchés ont été vigoureusement enlevés, et sept jonques de guerre ont été coulées.

Du nord du Delta, le commandant de Mibielle a remonté le Song-Chai, affluent de la rivière Claire, jusqu'à Phou-Binh, qu'il occupe.

Entre la rivière Claire et le Song-Thuong, les colonels Mourlan et Dugenne ont rejeté les bandes rebelles dans les montagnes, après leur avoir fait subir des pertes sérieuses.

En Annam, le lieutenant-colonel Mignot, parti de Nih-Binh, a fait sa jonction, à Vinh, avec le lieutenant-colonel Chaumont. Tout le monde montre le plus grand entrain.

Nos croisés, notamment le Léopard, ont donné la chasse aux pirates et coulé ou pris un grand nombre de jonques de guerre. Les marins, tant ceux de la division navale que ceux de la flottille, prêtent un concours énergique aux troupes opérant à terre. La mission Saint-Chaffray est partie de Lam et continue sa route sur Lang-Scheou par Lang-Son.

Mort du roi Ferdinand de Portugal

Lisbonne, 15 décembre. — Le roi Ferdinand de Cobourg, père du roi régnant de Portugal, est mort hier après-midi à Lisbonne, constamment entouré par le roi Don Luiz, la reine Maria Pia et le prince héritier, l'infant Carlos, accourus au palais du roi Ferdinand.

Le patriarche a dit les prières des morts. Une chute qu'il avait faite le défunt, atteint d'un cancer facial, a hâté sa mort.

Les ministres et le corps diplomatique se sont rendus au palais, pour présenter leurs condoléances à la famille royale.

Le roi Ferdinand (Auguste-François-Antoine) duc de Saxe, né le 20 octobre 1816, avait épousé le 9 avril 1836, donna Maria II, reine de Portugal et des Algarves, et avait reçu, le 16 septembre 1837, le titre honorifique de roi de Portugal ; devenu veuf le 15 novembre 1853, il a exercé la régence pendant la minorité de son fils Pierre V et a été reconnu comme tel par les Chambres du royaume le 19 décembre 1853. Le roi Ferdinand, père du souverain actuel, s'était remarié le 10 juin 1869, à Elise Heusler, comtesse d'Edla.

LA COMMISSION DES CRÉDITS

DU TONKIN ET DE MADAGASCAR

M. Hubbard a lu aujourd'hui à la commission des crédits son rapport sur Madagascar.

Le rapporteur, rappelant cette parole de l'amiral Galibier lorsqu'il commandait à Madagascar, notre champ de bataille est triste, demande si ce champ de bataille doit être étendu jusqu'à la proclamation des droits réservés sur l'île entière par la précédente Chambre.

Contrairement aux prétentions du cabinet, la majorité de la commission entend simplement obtenir satisfaction sur les bases du traité de 1868.

ne pouvons exporter qu'en diminuant les impôts qui pèsent sur la France. Cette guerre les augmente. Les conquêtes lointaines au lieu d'ouvrir des débouchés les ferment.

Voici les conclusions de M. Pelletan : les uns ont pensé, dit-il, que de nouvelles guerres ont été une compensation à des désastres récents ; cette colonie indo-chinoise est à 4,000 lieues de la mère patrie et a un territoire beaucoup plus étendu que la France. Elle est en contact avec la plus grande monarchie de l'Extrême-Orient. Le ministre actuel ne veut pas — il le dit du moins — continuer la politique de son prédécesseur, mais il continue ses entreprises.

« L'honneur du drapeau n'a rien à voir dans la résolution à prendre. Nous répondons résolument non, cette conquête n'est pas profitable. Le scrutin du 4 et du 18 se sont prononcés sur cette entreprise. Les électeurs doivent être entendus. La guerre contre les révoltés est plus active que jamais et puis on nous dit : attendez. Depuis combien de temps le dit-on ? Cette occupation est périlleuse pour la situation budgétaire. Il faut remettre le budget en équilibre. On sait que la France est le pays qui paie le plus d'impôts, que veut-on faire pour changer l'état des choses ? agrandir encore le déficit. M. Pelletan conclut que la liquidation n'est pas l'affaire de la télégraphie. Il y a lieu d'étudier et de prendre toutes les garanties possibles. La commission n'a pas à indiquer au gouvernement les points à occuper, ce qu'il y a à faire c'est au cabinet à le savoir. Nous ne pouvons donc accorder les crédits, nous ne voterons que ceux nécessaires à la défense des intérêts de la France. Le rapport sera déposé jeudi.

Le Petit Journal, qui, dit-on, reçoit depuis quelque temps de hautes confidences, adresse aujourd'hui un cri de détresse et un appel suprême à M. Clémenceau. Il faut citer cette invocation inspirée :

« Lorsque, il y a deux ou trois mois, nous avons affirmé que M. Clémenceau était obligé d'accepter le ministère, sous peine de n'avoir plus qu'une situation d'opposition quand même, on nous accusa les uns de flatterie, les autres d'hostilité. »

« Nous avons laissé dire, sûrs de nous-mêmes et bien tranquilles ; car, pour nous, les personnalités disparaissent toujours devant l'intérêt supérieur du pays. »

« Il nous faut un gouvernement ferme, ayant un programme de réformes, capable de le réaliser ; un gouvernement qui ait la force de débrayer les administrations trop chargées et d'alléger le budget trop lourd ; un gouvernement qui fasse taire tous les bouddonnements inutiles ; un gouvernement digne de ce nom, en un mot. »

« M. Clémenceau est-il cet homme de gouvernement, que tout le monde attend ? Je n'en sais rien, mais je le souhaite de tout cœur, parce qu'il est actuellement le dernier espoir de la République. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du mardi 15 Novembre 1885

Présidence de M. Floquet, président. La séance est ouverte à 2 heures.

Tableaux refusés au Louvre

M. Sevestre adresse à M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, une question au sujet d'une acquisition récente de tableaux qui ont été refusés par le ministère des beaux-arts.

M. Turquet déclare que cette affaire est très ordinaire. Les indiscretions de la presse ont amené des complications qui ont fait une question de cette affaire très simple.

M. Sevestre transforme sa question en interpellation. La Chambre vote la discussion immédiate.

M. Clovis Hugues monte à la tribune et prononce au milieu du tumulte un discours des plus inouïs.

L'orateur rappelle les dépôts de fourrages accumulés sous la grande galerie du Louvre ; il est étonnant qu'on n'ait pas songé à y établir une fabrique d'allumettes ; il est vrai que c'est été une garantie contre l'incendie. (On rit.)

Ce n'est pas tout : le Louvre est une ville peuplée où l'on fait du feu, où l'on brûle du pétrole ! Voix à droite. — La Commune aussi en a brûlé au Louvre !

M. Clovis Hugues. — Qui a allumé ces incendies ? Le sait-on l'Est-ce la Commune qui avait intérêt à brûler la cour des comètes ?

M. Le Provost de Launay. — Sont-ce nos amis qui ont écrit : Flambez finances ?

M. Clovis Hugues. — Ce sont eux qui, en tout cas, ont écrit : Fusillez tout ! J'aurais souhaité au général de Gallif d'en avoir pas plus de bras que la Vénus de Milo.

M. le président rappelle l'orateur à la question. M. Clovis Hugues s'élève contre l'administration du Louvre, en ce qui concerne le classement des tableaux.

Elle se prévalait d'une sorte d'infaillibilité vaticanesque ! (On rit.) L'orateur signale spécialement les prétendues restaurations et lavages qui perdent les tableaux. Sait-on quelle opération on a faite à la Femme hollandaise ? (Rire général.) Le chef-d'œuvre de l'école hollandaise a été lessivé à la potasse. Quant aux statues, on ne les traite pas mieux, sous prétexte de décence, mais par un redoublement d'indifférence, les administrateurs du Louvre ont fait effacer des feuilles de vigne.

général). Ce sont les feuilles de vigne qu'il faudrait faire disparaître.

M. Paul de Cassagnac. — Nous demandons les huis-clos ! (On rit.)

M. Clovis Hugues. — Qu'est-ce que nous ferions alors ? (Nouveaux rires.)

M. Clovis Hugues continue ses critiques ; il signale les erreurs du catalogue, la multiplicité du personnel. Il faut en chasser les employés réactionnaires ! (Bruit à droite.)

Si la réaction triomphait, ne chasserait-elle pas les républicains ? L'orateur se résume et demande deux choses : l'empêcher les employés réactionnaires et l'annuler pour les chefs d'œuvre votés à la destruction de notre pays. On dit qu'il faut poursuivre l'entreprise, non parce qu'elle est engagée, mais parce qu'elle est bonne.

L'honneur du drapeau n'a rien à voir dans la résolution à prendre. Nous répondons résolument non, cette conquête n'est pas profitable.

Le scrutin du 4 et du 18 se sont prononcés sur cette entreprise. Les électeurs doivent être entendus. La guerre contre les révoltés est plus active que jamais et puis on nous dit : attendez. Depuis combien de temps le dit-on ? Cette occupation est périlleuse pour la situation budgétaire. Il faut remettre le budget en équilibre.

On sait que la France est le pays qui paie le plus d'impôts, que veut-on faire pour changer l'état des choses ? agrandir encore le déficit. M. Pelletan conclut que la liquidation n'est pas l'affaire de la télégraphie. Il y a lieu d'étudier et de prendre toutes les garanties possibles.

La commission n'a pas à indiquer au gouvernement les points à occuper, ce qu'il y a à faire c'est au cabinet à le savoir. Nous ne pouvons donc accorder les crédits, nous ne voterons que ceux nécessaires à la défense des intérêts de la France. Le rapport sera déposé jeudi.

Les élections de l'Ardeche

Les élections de l'Ardeche nous ont valu un assomment réquisitoire d'un certain Leporché ; un nom malheureux lorsqu'on ambitionne la direction de son parti. Ce que ce Leporché nous a dit, on s'en doute : c'est toujours le clergé qui a fait tout le mal c'est toujours cette faimeuse ingérence cléricale, que qu'on soupçonne sans pouvoir la démontrer.

M. Leporché, lit des lettres, lit un mandement qui se termine par cette recommandation pleine de prudence : « Mes chers coopérateurs, ne mêlez jamais votre ministère aux compétitions politiques ; gardez-vous de devenir les partisans, les prisonniers d'un parti. »

Vous allez vous dire : voilà un évêque selon le cœur des républicains ; il ne fait pas de polémique, il invite ses curés à se tenir en dehors des luttes électorales. Quelle erreur ! La vaste intelligence de M. Leporché ne se laisse point obscurcir par « une pareille manœuvre ». Cet homme connaît le dessous des choses, et il affirme que ce conseil « n'est qu'une précaution prise pour masquer l'importance des instructions données ». Et n'allez point croire qu'il affirme au hasard ; non. « L'évêque recommande à ses prêtres d'éclairer la conscience des fidèles, et les fidèles, lorsqu'ils sont ainsi éclairés, votent toujours contre les républicains. »

La gauche éclate en applaudissements, et M. Bert se pâmé d'admiration : il n'avait pas trouvé cela-là !

M. Madier de Montjau réagit, en l'agréant de réajustements, le discours de M. Leporché. Ce lion édenté et sans rienne pousse quelques cris rauques et, dans un ricanement suprême, orlonne à la Chambre d'invalider l'élection de l'Ardeche, « au nom des Droits de l'homme et de la raison universelle. »

M. Madier de Montjau a été candidat dans l'Ardeche, candidat battu et pas content : il abuse du droit que l'on a de maudire ses juges. M. Legrand de Lécelles lui reproche d'aggraver la ranune et de se montrer trop mauvais joueur. Puis, après avoir établi qu'on n'a apporté aucune preuve, qu'on ne s'est même pas donné la peine de présenter un argument sérieux, il ajoute : « Vivons-nous sous le régime du suffrage universel ou sous le régime du mal plaisir ? »

La Chambre lui a répondu en invalidant, par 311 voix contre 211, les élections de l'Ardeche.

La suppression des traitements ecclésiastiques

La Chambre a abordé la discussion de l'interpellation de M. de Baudry d'Asson sur la suppression de traitements ecclésiastiques.

M. de Baudry d'Asson déclare que les suppressions des traitements ecclésiastiques sont absolument illégales, elles contiennent des actes de spoliation et de persécution.

Il serait difficile de dire pourquoi le ministre a fermé les portes, notamment ceux de la Vendée. M. Goblet répond que le droit de supprimer les traitements a été reconnu par le conseil d'Etat et appliqué de tout temps sous tous les régimes. La République doit se défendre contre ceux qui conspirent en faveur de ceux qu'elle laisse vivre sur son territoire. (Applaudissements au centre gauche.)

Le ministre rappelle qu'il obtint de l'ancienne Chambre le rattachement de divers crédits, notamment celui pour les prêtres algériens. C'est le cardinal Lavergne, dit-il, qui a donné le signal des mandements lancés à l'occasion des élections. M. Goblet ajoute que plus eurs évêques, répondant à sa circulaire concernant les élections, formulèrent des réserves au sujet de la neutralité du clergé.